

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE



**REVUE SEMESTRIELLE
ISSN/1819-0650**

N° 21– Décembre - 2017



**Editions Universitaires
de Côte d'Ivoires**

Revue Africaine de Criminologie N°21-2017

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

N°21– Décembre 2017

ISSN/ 1819-0650

ADMINISTRATION

DIRECTEURS SCIENTIFIQUES : Pr. Alain SISSOKO
(Responsable pédagogique de l'UFR Criminologie),
Pr. Raymond KOUDOU Kessié (Responsable scientifique de
l'UFR Criminologie).

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE :

Pr. Alain SISSOKO, Sociologue - UFR Criminologie ;
Pr. Raymond KOUDOU Kessié, Psychologue - UFR
Criminologie ;
Pr. Mélédje DJEDJERO, Droit - UFR des Sciences Juridiques,
Administratives et Politiques ;
Dr. Bourahima GBANÉ, Droit - UFR des Sciences Juridiques,
Administratives et Politiques ;
Pr. Opadou KOUDOU, Psychologue - ENS d'Abidjan ;
Pr. Alphonse YAPI Diahou, Géographe - ENS d'Abidjan ;
Pr. Robert CARIO, Criminologue - Université de Pau et des
pays de l'Adour-France ;
Pr. Maurice CUSSON, Criminologue - Université de Montréal.

DIRECTEUR DE PUBLICATION: Pr. Opadou KOUDOU,
ENS d'Abidjan.

SECRETARIAT DE REDACTION :

Dr. Lucie Koko N'GORAN, ngorankokoluci@yahoo.fr.

ADRESSE : Revue africaine de Criminologie UFR Criminologie
Tél : 05 09 92 60 / 05 00 80 46 / 07 08 55 61
BP V 34 UNIVERSITÉ F. H. B. de Cocody

Revue Africaine de Criminologie N°21-2017

ÉDITEUR : *Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)*. Université F. H. B. de Cocody

BP V 34.

educiadj@yahoo.fr www.educiadj@yahoo.fr

© ; Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)

Dépôt légal : Édition N° 3557, Septembre 1994.

ABONNEMENT ET VENTE

Abonnement à la revue : parution semestrielle.

Les abonnements partent de Janvier à Décembre (1) an pour deux (2) numéros

| | ABONNEMENT | VENTE |
|---------------------|-------------|-----------------|
| Côte d'Ivoire | 10 000 FCFA | 5 000 FCFA / N° |
| Afrique occidentale | 12 000 FCFA | 6 000 FCFA / N° |
| Ailleurs en Afrique | 14 000 FCFA | 7 000 FCFA / N° |
| Europe et autre | 17 000 FCFA | 9 000 FCFA / N° |

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement

Adresse postale

Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11.

3.1 Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

- Gauche, Droite, Haut & bas : 2 cm
- Exécutive (18,415 x 26,67)

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à ngorankokolucie@yahoo.fr. Un accusé de réception électronique suivra la réception du document

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de " *et al.* " en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée " Références " en Times New Roman 11.

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes de l'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre.

Lasvergnas, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B.

Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec. *Sources électroniques*

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL. Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1. Consulté le 23 février 2006,

<http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL. Ex.: APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/electgeneral.html>.

NB: Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation.

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

ISSN 1819-0650

REVUE SEMESTRIELLE

N° 21- Décembre- 2017

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Criminalité violente liée au foncier à l'intérieur de la forêt classée de Goin-Debe (RCI) Par KOUAME Kouakou Justin | 8 |
| Trafic interne des bonnes mineures : une pratique culturelle cas de la région de Bondoukou Par KOFFI Okon Marguerite-DJAH..... | 23 |
| Les obstacles familiaux a la réinsertion sociale des jeunes toxicomanes Par AMANI Yao Patrick | 41 |
| Les mutilations génitales féminines en Côte d'Ivoire : raisons des échecs des stratégies de communication Par TOURE Pohpinan Edwige. | 60 |
| Le foncier rural source des conflits communautaires dans la région de la Mé Par GBEZO Tonamon Sylvain..... | 74 |
| Exploitation illicite du bois de Vène : une criminalité transnationale Par MEGBA Druid Zozo..... | 93 |
| Problématique de la rééducation des mineurs délinquants stigmatisés: le cas des « microbes » du district d'Abidjan Par Seydou BAMBA..... | 111 |
| Lutte contre l'insécurité par le développement social à Attécoubé (sud Côte d'Ivoire) Par DALOUGOU Gbalawoulou Dali & TCHEHI Z. Florian Joël & DIGBO Gogui Albert..... | 136 |
| Types de gestion et préjudice chez des gérants du personnel de maison Par Nassoua Antoine OKPO..... | 151 |
| Déterminants de la motivation au changement des ex-détenus en Côte d'Ivoire Par DJATO Kouassi Blaise..... | 179 |
| Contrebande de médicaments de contrefaçons en Côte d'Ivoire: réseaux et stratégies des acteurs. Par Kroubo Kafé Guy Christian..... | 193 |
| Quelle communication stratégique bâtir contre la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH/SIDA en côte d'ivoire ? Le cas de la région de Korhogo Par Pascal Nambo KADJA..... | 214 |
| Dynamiques foncière et mode d'accès a la terre dans les structures familiales en milieu rural ivoirien Par KOUADIO Amani Augustin..... | 226 |
| Déterminants psychosociaux de l'uxoricide à Abidjan : étude de cas Par KLAH Téka Sylvie-Anne Epse Goubleu..... | 241 |
| La toxicomanie des mineurs judiciaires au centre d'observation des mineurs d' Abidjan OUNNEBO Gniondjibohou Marc..... | 263 |
| Représentations sociales et enjeux de l'appropriation des ressources de la réserve de faune d'Abokouamékro Par Fulbert TRA & Bernard T. MAMBA & Gilbert A. YAO & Carole Armande K. ADOU | 280 |
| La fraude au porte-monnaie électronique en Côte d'Ivoire Par VEH Goue Arnaud Landry..... | 295 |

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

ISSN 1819-0650

REVUE SEMESTRIELLE

N° 21- Décembre- 2017

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Violent crime related to land inland of Goin-Debe's classified forest (RCI) By KOUAME Kouakou Justin | 8 |
| Internal traffic in good minors: a cultural practice case in the Bondoukou region By KOFFI Okon Marguerite-DJAH..... | 23 |
| Family obstacles to the social reintegration of young addictions By AMANI Yao Patrick | 41 |
| Female genital mutilation in Côte d'Ivoire: reasons for failure of communication strategies By TOURE Pohpinan Edwige. | 60 |
| Rural land source of community conflicts in the Mé region By GBEZO Tonamon Sylvain..... | 74 |
| Illicit exploitation of timber: transnational crime By MEGBA Druid Zozo..... | 93 |
| Problematic rehabilitation of minor delinquents stigma: the "microbes" case of the Abidjan distric By Seydou BAMBA..... | 111 |
| Fighting insecurity by social development Attécoubé (south Côte d'Ivoire) By DALOUGOU Gbalawoulou Dali & TCHEHI Z. Florian Joël & DIGBO Gogui Albert..... | 136 |
| Types of management and harm to housekeeping managers By Nassoua Antoine OKPO..... | 151 |
| Determinants of motivation to the change of ex-detentions in Côte d'Ivoire By DJATO Kouassi Blaise..... | 179 |
| Counterfeiting drugs in Côte d'Ivoire: networks and strategies of actors. By Kroubo Kafé Guy Christian | 193 |
| What strategic communication to build against stigma and discrimination of people living with hiv / aids in ivory coast? The case of the Korhogo region. By Pascal Nambo KADJA..... | 214 |
| Dynamic fonciere and mode of access to earth in family structures in rural ivory environment By KOUADIO Amani Augustin..... | 226 |
| Psychosocial determinants of Abidjan uxoricide: case study By KLAH Téka Sylvie-Anne Epse Goubleu..... | 241 |
| Addiction of judicial children at the Abidjan minor observation center By OUNNEBO Gniondjibohoui Marc..... | 263 |
| Social representations and challenges of the appropriation of the resources of the reserve of fauna of Abokouamékro By Fulbert TRA & Bernard T. MAMBA & Gilbert A. YAO & Carole Armande K. ADOU.... | 280 |
| Fraud in electronic coins in Côte d'Ivoire By VEH Goue Arnaud Landry..... | 295 |

**CRIMINALITE VIOLENTE LIEE AU FONCIER A L'INTERIEUR
DE LA FORET CLASSEE DE GOIN DEBE (RCI)**

**VIOLENT CRIME RELATED TO LAND INLAND OF GOIN DEBE'S
CLASSIFIED FOREST (RCI)**

KOUAME Kouakou Justin,

Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan Cocody, Côte
d'Ivoire.

Cel: 48 91 61 56 / 41 39 32 99/ 06 17 42 48

Email:ktongba@yahoo.fr

RÉSUMÉ : Ce travail présente la criminalité violente comme résultant de conflits d'occupation de ressources naturelles (terres, forêts) et économiques (plantations) disponibles dans la forêt classée de Goin-Debe. Les investigations ont été menées auprès d'un échantillon de quatre-vingt (80) personnes dans les départements de Guiglo et Bolequin. Les résultats ont montré que les spoliations forcées ou violentes de biens d'autrui (plantations) et la conquête armée des ressources naturelles ont provoqué des affrontements entre différents acteurs. La criminalité violente est la conséquence de ces affrontements. Le phénomène d'occupation violente de ressources a existé depuis la crise armée de 2002, mais il a été davantage exagéré à partir de la crise post-électorale de 2011 avec l'intrusion dans le jeu foncier de nouveaux acteurs (hommes en armes, seigneurs de guerre, combattants, milices) dont l'objectif est d'établir une sorte d'hégémonie sur le contrôle des richesses.

Mots clés : Criminalité violente, logique de conquête, Conflits fonciers, forêt classée, Affrontements.

ABSTRACT: This work presents violent crime as a result of conflicts of occupation of natural resources (land, forests) and economic (plantations) available in the Goin-Debe forest. Investigations were conducted with a sample of eighty (80) people in the departments of Guiglo and Bolequin. The results showed that forced or violent spoliations of property of others (plantations) and the armed conquest of natural resources provoked clashes between different actors. Violent crime is the result of these clashes. The phenomenon of violent occupation of resources has existed since the armed crisis of 2002, but it has been exaggerated more from the post-electoral crisis of 2011 with the intrusion into the land game of new actors (men in arms, lords War, fighters, militias) whose aim is to establish a kind of hegemony over the control of wealth.

Keywords: Violent crime, logic of conquest, Land conflicts, classified forest, Clashes.

I- INTRODUCTION

En Afrique subsaharienne, la terre constitue un enjeu multiforme et rassemble divers acteurs aux intérêts et comportements quelquefois contradictoires. Elle fait l'objet de convoitises, de compétitions, de conquêtes pouvant déboucher sur des conflits aux conséquences criminelles.

Bien que structurant quasiment les rapports des usagers de l'espace, MATHIEU et al, (1998), CHAUVEAU (2000) et INTERNATIONAL CRISIS GROUPE (2003) montrent que les conflits autour de la terre avec leurs caractérisations ethno-tribales menacent grandement le monde agricole et partant la société en général. Ils (ces conflits) induisent des conséquences désastreuses : les tueries, l'insécurité, l'instabilité, les crises ou les malaises, etc. La violence et même la commission d'actes criminels se constatent régulièrement dans des zones plus enclines aux pressions et tensions agropastorales. Selon les auteurs tels que BROU et CHARBIT (1994), BABO (2010), VIRCOULON et LIEGEONS (2010), la violence foncière alimente les turbulences socio-militaro-politiques. Aussi, la question foncière est-elle au cœur des crises identitaires voire des tensions ethno-voisinages. Les cas congolais et ivoirien, pour ne citer que ceux-là, en sont des exemples. L'instabilité qui sévit à l'Est du Congo (Nord Kivu et Sud Kivu) et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, longue de plusieurs décennies, est originellement en lien avec les conflits fonciers (RUSAMIRA, 2003 ; AMNESTY INTERNATIONAL, 2013 ; KOUAME, 2013). Les acteurs protagonistes les plus cités, la plupart du temps, sont les autochtones (propriétaires terriens) d'un côté, opposés aux migrants (agro-pasteurs) internes et externes de l'autre.

Des travaux en sont même parvenus à montrer que les conflits fonciers ont conduit différents peuples à des affrontements armés généralisés, à des attaques ciblées (Des individus non identifiés ont attaqué la population locale de Guitrozon et Petit Duékoué dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2005, faisant au moins 41 morts et 61 blessés. Guitrozon est un village quartier de Duékoué (484 km d'Abidjan)) et donc à la guerre ethnique, tribale, communautaire et civile (Pour ne citer que les cas burundais, libérien, sierra léonais, congolais (RDC) et ivoirien) (ONU, 2006 ; KOFFI, 2006 ; ANDRIANIRINA, RAPARISON, 2015).

Si l'on se réfère à ce que GASSIN (2011) qualifie de « *saturation de crimes* » parlant justement de la guerre, il apparaît de toute évidence que le « phénomène conflit foncier », perçu comme facteur de guerres, rejoint le domaine de la criminalité. Les conflits fonciers intègrent une dimension criminelle qu'il convient alors d'élucider. C'est pourquoi en nous inspirant de la situation qui a eu cours dans la forêt classée de Goin-Debe, située dans la région de Cavally (Cette région regroupe maintenant les départements : Guiglo, Tai, Bolequin et Toulepleu) à l'ouest de la Côte d'Ivoire, nous voulons, à travers cet article, rendre compte de la criminalité en tant que phénomène découlant de conflits fonciers.

IBO (2013), dans un article précédent, tirait déjà la sonnette d'alarme sur l'accélération des occupations des aires protégées de l'Etat par des ex-combattants et des seigneurs de guerre en faisant référence au cas AMADE Ourémi (Amadé Ourémi est un chef de milice, un chef de guerre d'origine

burkinabè, qui depuis 2003 avait élu domicile avec ses hommes en armes dans le parc national du Mont Péko d'une superficie de 34 000 ha, située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Depuis lors, il défiait les gouvernants successifs en refusant catégoriquement de quitter ce parc. Mais à la surprise générale, il fut arrêté le samedi 18 mai 2013 et conduit après en prison, selon la version officielle). Reprenant le message du préfet de département de Bolequin dans le quotidien *Fraternité Matin* (*Fraternité Matin* est le quotidien gouvernemental de Côte d'Ivoire, publié à environ 25 000 exemplaires. Il a été créé le 9 décembre 1964 par le premier président feu Félix Houphouët-Boigny) du 12 février 2013, l'auteur plante le décor sur les dangers que représente la présence des hommes en armes dans les forêts protégées : « *Comment comprendre que des occupants illégaux d'une forêt classée (le Goin-Debe) s'entretient pour la contrôler....* ». Comme pour exprimer que la cohabitation entre les occupants de cette forêt classée est devenue belliqueuse. En effet, les 17 et 18 janvier 2013, des accrochages meurtriers ont été rapportés par la brigade de la gendarmerie (Le point sécuritaire du Commandant de la brigade de gendarmerie de Bolequin lors de la rencontre du Préfet de département de Bolequin avec les protagonistes de la forêt classée de Goin-Debe, le 07 février 2013.) de Bolequin. Des groupes d'individus armés ont alors pris possession de ladite forêt et se livrent des combats aux caractéristiques d'une guerre. Dans ce contexte, les rumeurs font, de plus en plus, allusion à des attaques généralisées sur toute l'étendue de cette aire. Pourquoi les rapports conflictuels des occupants de cette forêt classée ont-ils pris une allure criminelle?

L'étude vise à comprendre la criminalité violente à l'intérieur de la forêt classée de Goin-Debe. Une hypothèse a été formulée pour répondre à cet objectif : *La criminalité violente est apparue à l'intérieur de la forêt classée de Goin-Debe à cause des conflits d'occupation des ressources naturelles (terres, forêts) et économiques (plantations) disponibles dans ladite forêt classée.*

L'analyse de cette hypothèse s'inscrit dans la théorie de la vitre brisée et la théorie économique du crime. La théorie de la vitre brisée fait observer qu'en l'absence de surveillance par les pouvoirs publics, un territoire passe vite sous occupation d'individus qui y imposent leur propre système de régulation entraînant le désordre puis le crime. C'est bien le cas lorsque des particuliers (individus ou groupes) s'affrontent violemment pour le contrôle des ressources au sein d'un patrimoine sensé être protégé par l'Etat. La théorie économique du crime met en évidence l'utilité du crime. Dans ce travail, elle rend compte des revenus rentables que visent des acteurs à vouloir s'accaparer et exploiter de force ou par la violence les plantations d'autrui et des espaces de la forêt classée.

II- METHODOLOGIE

Pour tester l'hypothèse de l'étude, nous nous sommes rendu dans les départements de Guiglo et Bolequin, précisément dans 14 localités (les villes de Guiglo, Zagné et Bolequin et les villages de Ziglo, Zeaglo, Douan-

**CRIMINALITE VIOLENTE LIEE AU FONCIER A L'INTERIEUR DE LA FORET
CLASSEE DE GOIN DEBE (RCI)**

drou, Diboké, Oulaïtaïbli, Zebly, Zouan, Kaadé, BediGoazon, Paris Leonard et Troya²) situées à la lisière de la forêt classée de Goin-Debe (133 170 ha). Des données qualitatives et quantitatives ont été collectées au moyen d'observation directe et d'enquêtes-interrogations auprès d'un échantillon de 80 individus constitué par choix raisonné et reparti de la manière suivante : 20 occupants de la forêt classée de longue date (constitués de migrants allochènes/allochtones propriétaires de plantations), 20 occupants de la post-crise de 2002 (les " nouveaux migrants ") et 20 infiltrés suite à la crise postélectorale de 2011 (formés de bandes rivales, d'opérateurs économiques, de manœuvres), 10 autochtones riverains de la forêt, et 10 autorités étatiques du foncier rural (autorités administratives, directeurs départementaux de l'agriculture), de la foresterie (SODEFOR : Société de Développement des Forêts, OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves et Eaux et Forêts) et de la sécurité (Justice, Police, Gendarmerie, FRCI : Forces Républicaines de Côte d'Ivoire). Les méthodes historique et dialectique ont été utilisées.

III- RESULTATS

Les résultats de l'étude sont organisés autour de la connaissance des conflits fonciers et les facteurs explicatifs de la criminalité violente.

1- Connaissance des conflits fonciers

Les conflits fonciers sont appréhendés à travers les acteurs, la typologie, les stratégies des acteurs, les conséquences et les mécanismes de résolution.

1-1-Acteurs

Le tableau suivant présente la composition des acteurs de conflit et leurs objectifs.

Tableau n°1 : *Acteurs de conflits, composition et objectifs.*

| Acteurs de conflits | Composition | Objectifs |
|--|--|--|
| Anciens migrants Planteurs dont les champs sont confisqués | Baoulé, les plus nombreux, installés à partir de 1975. Lobi, Senoufo, Gouro, etc. et Burkinabè arrivés à partir de 1980 (tous des déplacés pendant la crise armée de 2002) | Récupérer les plantations et parcelles occupées |
| Nouveaux acteurs Occupants de plantations et terres d'autrui | Migrants installés dans le contexte post-crise de 2002 (entre 2008 et 2010). Combattants armés, Chefs de guerre, Opérateurs économiques, milices, manœuvres, Clandestins déguerpis d'autres forêts protégées (tous d'origine burkinabè). | Contrôler les exploitations et parcelles conquises |

Source : Nos enquêtes

Le tableau montre que les acteurs sont regroupés en fonction des objectifs poursuivis. Le groupe des anciens migrants (Ce groupe rassemble les premiers migrants agricoles installés dans la forêt classée. Il est composé de plusieurs groupes ethniques dont les baoulé sont les plus nombreux et anciens (depuis 1975)) coiffé par les Baoulé veut récupérer les biens et sites occupés. Les nouveaux acteurs à dominance burkinabè (Ce groupe est composé de burkinabè venus conquérir la zone depuis 2008 à 2010 et la crise de 2011) défendent l'espace et les plantations conquises.

1-2- Typologie des conflits

Deux types de conflits se présentent : le conflit qui oppose les anciens migrants (dont les plantations ont été confisquées) aux nouveaux occupants, simplifié en conflit (Baoulé – Burkinabè), et le conflit entre factions rivales Burkinabè, conflit (*Burkinabè – Burkinabè*).

- *Conflit Baoulé – Burkinabè*

Ce conflit a pour objet l'occupation (par les Burkinabè) des plantations et sites réclamés par les planteurs Baoulé. Les Burkinabè exploitent directement les plantations confisquées en chassant les propriétaires ou alors ils les détruisent pour en créer de nouvelles sur le même site. « *Ils ont gâté les champs. Ils ont coupé mon pieds de cacao* » confirment ainsi certains an-

ciens migrants. Le cas d'un certain YAMEOGO Ouirago Salam est évocateur.

A la faveur de la crise de 2002, YAMEOGO Ouirago Salam, originaire de Burkina Faso, était bien établi dans une autre forêt classée, le « Scio » où il a réalisé une vaste étendue de plantation de cacao. En 2008, il a décidé d'étendre son hégémonie dans la forêt classée de Goin-debe en y créant de nouveaux champs de cacao. Il a donc acheté la forêt avec des riverains (village de « Troya2 »). Or, les parcelles qu'il a achetées étaient, par endroits, déjà mises en valeur par d'anciens migrants. Prétendant avoir acheté toutes les parcelles, Salam a confisqué ces champs de force en y plaçant ses propres hommes. D'où : « *Les mossi chassent les Baoulé pour prendre leurs plantations* » clament des victimes de cette situation.

Face aux plaintes des victimes, les occupants rétorquent qu'ils ont acheté les forêts : « *on ne connaissait personne ici. Si on est venu, c'est que quelqu'un nous a vendu la forêt* ». Et d'ajouter : « *la forêt classée n'appartient pas aux Baoulé. C'est pour l'Etat. C'est pour tout le monde. On se débrouille dedans* ».

- *Conflit Burkinabè – Burkinabè*

Ce conflit oppose des factions rivales burkinabè dans leur logique de conquête, d'occupation ou de mainmise sur les espaces et les ressources économiques. Comme le précise si bien ce propos d'enquêtés : « *Ils font régner la terreur dans la région et sont prêts à tout pour défendre leurs intérêts dans la forêt qu'ils considèrent comme leur propriété privée. C'est le syndrome de la forêt du Mont Peko (Il s'agit du parc national du Mont Peko qui était sous occupation d'un chef de milice, le sieur AMADE Ouremi, arrêté et détenu par les pouvoirs publics depuis 2013.) qui est en train de tuer le Goin-Debe* », des groupes de migrants nouvellement installés dans la forêt classée revendiquent sa propriété. Ils sont en désaccord sur les limites des parcelles qu'ils prétendent leur appartenir. Certains parmi eux profitent de la confusion pour vendre des terres à leurs compatriotes. Dans leur volonté d'étendre leur hégémonie sur cet espace, ils en arrivent à des affrontements armés.

1-3- Stratégies des acteurs sur le terrain

Chacun des acteurs a mis en œuvre des stratégies en fonction des buts poursuivis.

- *Stratégies du groupe Baoulé*

Les Baoulé se sont organisés comme des « guerriers » sous l'instigation des têtes de file. Ils vivent regroupés sur des sites communs. Pour des raisons de sécurité, ils érigent des barrages aux alentours des lieux d'habitations en montant, jour et nuit, des gardes. En ce qui concerne leur arsenal de combat, ils sont munis d'armes blanches, de guerre et des fusils de chasse.

Leurs méthodes d'actions consistent en des attaques surprises (la guérilla), des embuscades, des affrontements directs. A leur actif, il y a eu des meurtres, des blessés, des incendies et destructions de biens, des pillages, des déguerpissements, etc.

- *Stratégies du groupe des Burkinabè*

Ils fonctionnent comme des bandes armées commandées par des chefs respectifs. Ils se livrent à deux sortes de combat, en interne entre factions rivales et, ensemble contre le groupe Baoulé. Ils disposent d'armes de guerre, de fusils de chasse et d'armes blanches. Concernant **leurs méthodes d'actions**, ils procèdent par occuper les terres et y instaurer des taxes, par des affrontements ciblés, des déguerpissements, des assassinats prémédités, des règlements de comptes, des attaques, des destructions de biens et d'habitations, des pratiques de dissuasion. Ces actes ont fait des morts et blessés.

- *Conséquences des affrontements armés*

Les affrontements armés ont entraîné des crimes exposés dans le tableau ci-après.

Tableau n°2 : *Chronologie des affrontements armés et conséquences.*

| <i>Période des affrontements</i> | <i>Acteurs belligérants</i> | <i>Blessés</i> | <i>Morts</i> | <i>Disparus</i> |
|----------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| <i>18-19 janvier 2013</i> | <i>Burkinabè contre Burkinabè</i> | <i>20</i> | <i>11</i> | <i>8</i> |
| <i>08 mars 2015</i> | <i>Burkinabè contre baoulé</i> | <i>9</i> | <i>10</i> | <i>-</i> |
| <i>24 avril 2015</i> | <i>Burkinabè contre baoulé</i> | <i>1</i> | <i>1</i> | <i>-</i> |
| <i>17 février 2015</i> | <i>Burkinabè contre baoulé</i> | <i>5</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| <i>juin-juillet 2015</i> | <i>Burkinabè contre baoulé</i> | <i>20</i> | <i>7</i> | <i>-</i> |
| <i>Total</i> | | <i>55</i> | <i>28</i> | <i>8</i> |

Source : *Nos enquêtes*

En observant ce tableau, on remarque que les affrontements armés ont occasionné au total **55 blessés** et **28 morts**. Entre Baoulé et Burkinabè, ils ont fait **35 blessés** et **17 morts**, entre factions rivales burkinabè, **20 blessés** et **11 morts**. En outre, il y a eu le déplacement de personnes vulnérables (femmes et enfants) et d'autres actes tels que le vol, la chasse à l'homme, les confiscations de biens, des destructions de biens, des incendies de greniers et d'habitations, etc. Les affrontements les plus récurrents sont entre Baoulé et Burkinabè.

1-5- Mécanismes de résolution des conflits violents

Les mécanismes de résolution sont d'ordre administratif, sécuritaire et judiciaire. Sur le plan administratif et sécuritaire, pour faire cesser les hostilités, les autorités préfectorales locales ont dû solliciter l'intervention des forces conjointes ivoiriennes (FRCI) et Onusiennes (ONUCI). En plus, la SODEFOR et les agents des Eaux et Forêts appuyés par les militaires ont mené plus de six opérations d'expulsion des infiltrés entre avril 2014 et mars 2016. Sur le plan judiciaire, de novembre 2014 à mars 2016, certains acteurs clés des violences ont été arrêtés, jugés et écroués à la prison civile de la ville de Man. Il s'agit, entre autres, d'un certain YAMEOGO KOURAOGO SALAM, son fils YAMEOGO DAOUDA, deux de ses acolytes COULIBALY FODE et COULIBALY SOULEYMANE et six autres occupants de la forêt classée. Toutes ces actions ont conduit à une certaine accalmie de la situation de belligérance. Cependant, force est de reconnaître que la criminalité violente demeure une réalité dans cette forêt classée du fait qu'elle est toujours sous occupation de bandes armées.

2- Facteurs explicatifs de la criminalité violente

La criminalité violente en lien avec les conflits fonciers est favorisée par le contexte de l'économie de plantations, les crises armées de 2002 et 2011 et les représentations des rapports de force des protagonistes.

2-1- Economie de plantations et laxisme des pouvoirs publics face aux pénétrations agricoles de la forêt classée

La forêt classée de Goin-Debe (133 170 ha) s'étend sur les départements de Guiglo et Blolequin. Comme son statut l'indique, elle relève des aires protégées de l'État (classée en 1974). Quand elle ne l'était pas encore, des familles autochtones y étaient comme des propriétaires terriens. Quelques rares étrangers y avaient eu aussi accès au début des années 60. Ils étaient des employés de sociétés d'exploitation de bois comme le confirme ce propos : « *C'est chantier qui nous a envoyé ici* ». Dans les années 60, les gouvernants du pays avaient mis l'accent sur la politique de l'économie de plantation (déjà existante avec la colonisation) essentiellement axée sur la mise en valeur des terres agricoles. Cela a dû nécessiter un besoin accru de main d'œuvre. C'est par cette politique que la forêt classée de Goin-Debe a connu des pénétrations agricoles de masse. À la fin des années 90, la forêt était investie au 4/5 de sa superficie initiale, et la SODEFOR y dénombrait plus de 10 000 planteurs.

- ***Pénétration « baoulé » et appropriation de la forêt classée***

Les Baoulé, venus du centre de la Côte d'Ivoire, ont investi le Goin-Debe depuis 1975 par le biais du « tutorat » et, à partir de 1980 par achat/vente. Selon des témoignages d'enquêtés, leur présence en ce lieu a été la « volonté » (encouragement et accompagnement) du politique. Un interlocuteur s'est voulu plus précis : « *L'arrivée des Baoulé a été encouragée par Houphouët Boigny lui-même depuis 1970. A l'époque, les autorités adminis-*

tratives d'ici et nos hommes politiques ont incité les villageois à accepter les étrangers pour favoriser le développement ». Les représentants locaux du PDCI (Parti-État d'alors), les cadres influents et leurs relais administratifs ainsi que les chefs de village ont plaidé auprès des populations autochtones pour l'accueil des migrants. Un ancien « comité PDCI » de la localité de Zagné d'avouer : « *En 1978, quand je parlais convaincre mes parents pour qu'ils acceptent les étrangers, je le faisais de bonne foi, pour le parti (PDCI), pour le développement de ma région. Aujourd'hui, avec je ce que je vois dans nos forêts, je regrette de l'avoir fait ».* Du fait de leur long séjour agricole (depuis 1975), les Baoulé se représentent plus de « droits » que les autres migrants installés après cette date.

- *Migration « burkinabè » dans un espace perçu vacant*

Les premiers migrants burkinabè sont arrivés dans la forêt classée de Goin-Debe en 1981. C'était à une époque où la terre se marchandait et où les pouvoirs publics toléraient les infiltrations agricoles des aires protégées. Ce qui a fait que la migration burkinabè a connu une forte affluence autour des années 1987-1988. La forêt classée était perçue comme un « *non man's land* » ou « *une terre n'appartenant à personne* » ou encore une « *terre vacante* ». Cela a donné l'impression que l'Etat n'en avait plus le contrôle et que tout le monde pouvait y accéder pour cultiver. Et, en termes de revendication, pour ces migrants burkinabè, l'exploitation agricole du Goin-Debe ne saurait revenir à la seule communauté baoulé.

Le protectionnisme des pouvoirs politiques (clientélisme, tutorat politique) et le laxisme de l'Etat face à l'occupation agricole de l'aire protégée a posé les premiers jalons des conflits fonciers facteurs de la criminalité violente.

2-2- Crises armées de 2002 et 2011 et Occupations de plantations et forêts

L'examen des données révèle que les crises armées de 2002 et 2011 ont servi de contextes favorables aux occupations des ressources économiques (plantations) et des massifs forestiers.

2-2- Crise armée de 2002 et occupations de plantations des personnes déplacées

Dans la région du Cavally, la crise armée de 2002 est accompagnée d'occupations de plantations de cultures pérennes (le cacao) par le fait de populations autochtones et de ceux que l'on a appelé les « *nouveaux migrants* ». Les plantations occupées appartenaient aux anciens migrants (allogènes/allochtones) qui les avaient abandonnées pendant la crise. Le tableau suivant indique les occupants et leur position.

**CRIMINALITE VIOLENTE LIEE AU FONCIER A L'INTERIEUR DE LA FORET
CLASSEE DE GOIN DEBE (RCI)**

Tableau n°3 : *Les parties ayant pris possession des plantations et leur position.*

| <i>Acteurs occupants</i> | <i>Position</i> |
|--|--|
| <i>Chefferies traditionnelles</i> | <i>Occupation de plantations/contrôle des ressources</i> |
| <i>Cadres</i> | |
| <i>Ex-combattants ivoiriens (jeunes et femmes)</i> | <i>Main d'œuvre/occupation de plantations</i> |
| <i>Ex-combattants libériens</i> | |
| <i>Personnes déplacées d'origine Wê</i> | <i>Main d'œuvre</i> |
| <i>Nouveaux migrants</i> | <i>Acquisition de forêts</i> |

Source : Nos enquêtes.

Les Chefferies traditionnelles désignent l'ensemble des Chefs présents et très actifs dans les confiscations de biens, ce sont : Chefs de canton, Chef de village, Notables, Chefs de famille, Chef de terre, Chefs de quartiers. Les cadres sont des fonctionnaires et politiciens originaires de la région et qui se sont montrés comme de véritables instigateurs des occupations. Les ex-combattants ivoiriens, composés d'hommes et femmes, sont des membres des « groupes d'auto-défense » qui ont combattu dans la région pour la cause dite « patriotique ». Les ex-combattants libériens sont des miliciens de la force « LIMA (Liberian military army) » qui ont été sollicités par les autochtones pour la libération de la région. Les personnes déplacées d'origine Wê sont venues des localités (Duékoué, Bangolo, Zou, Facobly, Kouibly et Toulepleu) pour s'abriter dans la région de Cavally. Tous ces acteurs se sont engagés dans les occupations de plantations. Les « nouveaux migrants » sont des personnes d'origine burkinabè, nouvellement venues dans la région du Cavally, entre 2008 et 2010, en quête de forêts. Selon les données de la SO-DEFOR, pour l'année 2009, trente mille (**30 000**) nouveaux migrants ont investi la forêt classée de Goin-Debe avec, pour conséquence, l'occupation de **60 000 ha**. Le réseau de « nouveaux migrants » s'est constitué suivant trois filières :

- **Filière des opérateurs économiques** : il s'agit de riches planteurs en provenance d'autres zones de production cacaoyère (Soubré, Méagui, Agboville, San Pedro, Issia, Gagnoa, etc.) et qui sont venus acquérir de nouvelles terres au sein du Goin-Debe. Ils y ont fait convoier des travailleurs depuis le Burkina Faso. Ce réseau a ses relais tant au niveau local qu'au-delà des frontières ivoiriennes.
- **Filière des ex-rebelles** : les ex-rebelles sont arrivés dans le Goin-Debe de deux manières : D'une part, ils ont été invités par d'anciens migrants dans le but de protéger leurs biens face aux menaces récurrentes des milices pro-autochtones présentes dans la zone. D'autre

part, des chefs de guerre se sont installés de force ou par « achat/vente » de la forêt auprès des autochtones (jeunes, chefs de village, chefs de terres, etc.).

- **Filière de main d'œuvre burkinabè** : ce sont des travailleurs burkinabè que des autochtones ont fait venir dans les champs qu'ils occupaient. Cette pratique a occasionné de nombreuses dépossessions de terres.

2-3- Crise armée de 2011 et ruée de nouveaux acteurs vers le Goin-Debe

La crise postélectorale a surtout occasionné à la fois le déplacement massif de populations autochtones – plus de 200 000 personnes – vers le Libéria et une ruée de nouveaux acteurs vers la région du Cavally. Ces derniers, principalement d'origine burkinabè, sont composés de combattants armés, de chefs de guerre, d'opérateurs économiques, de miliciens, de supplétifs de l'ex-FRCI, de combattants en apparat « Dozo (Une confrérie de chasseurs traditionnels en provenance du nord de la Côte d'Ivoire, mais qui, au fil des ans, s'est muée en une milice « nationale » très active dans le domaine sécuritaire (appui aux forces de police, gardiennage, traque de délinquants, lutte contre les coupeurs de route, etc.). A l'ouest du pays, cette confrérie, qui compte parmi ses membres toutes les ethnies, est très présente sur la scène du foncier.) », de manœuvres convoyés directement de Burkina Faso, de déguerpis d'autres forêts protégées et de clandestins. Ils accouraient en quête de terres surtout des forêts protégées. Leur affluence était telle que certains interlocuteurs ont cru que : « *les burkinabè considèrent cette forêt comme leur trophée de guerre* ». Certains parmi eux se sont transformés en vendeurs de forêts. Ils rançonnent les intéressés à « *l'eldorado forestier du Goin-Debe* ». En 2013, la SODEFOR évoquait la présence dans ce massif de plus de **25 000** exploitants.

Dans la zone de Bloléquin, ces nouveaux acteurs ont pris possession d'importantes superficies comme l'indique le tableau ci-après.

**CRIMINALITE VIOLENTE LIEE AU FONCIER A L'INTERIEUR DE LA FORET
CLASSEE DE GOIN DEBE (RCI)**

Tableau n°4 : Occupation du Goin-Debe dans la zone de Bloléquin en juin 2011.

| <i>Occupant</i> | <i>Superficie occupée (ha)</i> | <i>Installé par :</i> | <i>Mode d'accès</i> | <i>Nombre d'individus venus avec l'occupant</i> |
|--------------------------|--------------------------------|--|--------------------------|---|
| <i>Jonas</i> | 730 | <i>Lui-même</i> | <i>Occupation forcée</i> | 73 |
| <i>Diekambié Adama</i> | 100 | <i>Glodé Paul (Chef intérimaire de Diboké)</i> | | 20 |
| <i>BINGORE Vincent</i> | 300 | <i>Kouhon Vincent de Oulaitaibly</i> | <i>Achat</i> | 70 |
| <i>Sawadogo Mamoudou</i> | 800 | <i>Glodé Paul (Chef intérimaire de Diboké)</i> | | + 100 |

Source : Nos enquêtes.

Le tableau révèle que quatre (4) occupants contrôlent une superficie de **1930 ha** de la forêt classée. Le principal mode d'accès est l'occupation forcée et, dans une moindre mesure, l'achat/vente.

2-4- Représentations du Rapport de force des protagonistes

L'examen des données montre que le rapport de force des protagonistes est perçu comme étant en rapport avec le régime politique en place. Les autochtones étaient d'abord les maîtres des lieux avant de fuir, en 2011, vers le Libéria voisin laissant la place aux nouveaux acteurs, désormais, en position de force. Le propos suivant de migrants (tenu dans toutes les localités de l'étude) en est évocateur : « *Dieu a fait que notre temps est arrivé. Le pouvoir a changé, on dit merci à Dieu. Il n'y a plus de problème, on va au champ maintenant. Les gens sont partis au Libéria. Ils ont eu leur temps pour manger, aujourd'hui c'est notre tour* ». Cette représentation a eu un impact sur les occupations de ressources, à savoir l'appropriation par certains acteurs de l'espace et des plantations.

IV- DISCUSSION ET CONCLUSION

L'étude vise à comprendre la criminalité violente à l'intérieur de la forêt classée de Goin-Debe. Elle est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la criminalité violente résulte de conflits d'occupation des ressources naturelles (terres, forêts) et économiques (plantations) disponibles dans la forêt classée.

L'étude montre que les premières infiltrations agricoles de la forêt

classée (depuis 1975 et 1980) avaient eu cours dans la dynamique de l'économie de plantations. L'installation des migrants a bénéficié du concours (encouragement et accompagnement) des pouvoirs politiques et publics. Ainsi, les baoulé ensuite les burkinabè ont été les premiers migrants qui se sont appropriés la forêt classée. Nos résultats ont montré aussi que les crises armées (de 2002 et 2011) ont facilité les spoliations forcées ou les occupations violentes de forêts et de plantations. Ces crises ont également modifié les rapports de forces des acteurs habituellement en conflit en donnant cours à de nouvelles représentations avec une incidence directe sur les occupations des richesses disponibles. En 2002, c'étaient les autochtones qui confisquaient de force les plantations des migrants déplacés pendant la crise. En 2011, c'était au tour des populations migrantes d'occuper les espaces que les autochtones avaient abandonnés en fuyant la zone pour leur sécurité. Ce contexte est marqué parla ruée des hommes en armes vers la forêt classée de Goin-Debe dans le but de posséder ou de contrôler les exploitations agricoles ou les ressources économiques. Les conflits ainsi déclarés ont opposé d'un côté, les paysans dont les biens ont été occupés et les occupants et, de l'autre, des factions conquérantes devenues rivales. Les affrontements issus de ces conflits ont causé des dégâts humains (**28 morts et 55 blessés**) et matériels (destruction de biens, incendie de greniers et d'habitations, etc.).

Ces résultats confirment notre hypothèse de départ. Et, la théorie de la vitre brisée ainsi que la théorie économique du crime que nous avons utilisées nous ont permis de rendre compte du phénomène de la criminalité violente. Mais, dans une approche plus critique, étant entendu que ce milieu forestier offre plus d'opportunités criminelles, notre travail aurait pu également s'appuyer sur la théorie de « *containment* » en termes de désorganisation sociale de Walter Reckless et de l'anomie d'Emile Durkheim.

La criminalité violente émanant de contextes de désorganisation sociale a un lien avec l'affaiblissement du pouvoir de l'Etat ou de la loi. La conquête des aires protégées, une tradition en Côte d'Ivoire, a longtemps bénéficié du concours (laxisme) des pouvoirs publics et politiques avant d'être exagérée davantage au cours des années de crises (2002 et 2011). Ces contextes de désorganisation sociale ont vu l'entrée dans le jeu foncier de nouveaux acteurs, conquérants d'espaces agricoles. Ce sont des seigneurs de guerre, des miliciens, des combattants, bref, des hommes en armes. Ces résultats sont confirmés par ceux de IBO (2013) qui évoquent les dynamiques nouvelles du jeu foncier en milieu rural avec les logiques d'accaparement forcé des patrimoines forestiers. Ils sont aussi explicités par ce que GASSIN (2011) appelle « *saturation de crimes* » dans un contexte de post-guerre.

Nous restons convaincu que les exploitations agricoles et la présence des hommes en armes dans la forêt classée constituent des facteurs criminogènes voire des menaces sécuritaires réelles, on ne peut plus préoccupantes. Les risques d'implosion des violences communautaires ne sont pas à écarter, et le pire reste à venir surtout avec le retour futur des autochtones exilés au Libéria. C'est pourquoi, contrairement à IBO (2013) qui souhaite une conciliation des intérêts de l'Etat et ceux des occupants des aires protégées, nous proposons que l'Etat de Côte d'Ivoire maintienne sa politique de déguerpis-

sement des massifs forestiers occupés. Et que l'opération soit, certes, concertée et souple, mais surtout irréversible non sans tenir compte des conséquences sur le plan humanitaire que cela pourrait engendrer. Cette mesure pourrait faire éviter que la forêt classée ne reste à la merci des hégémonies guerrières, faiseuses d'insécurité et d'instabilité. En plus, la justice doit pouvoir continuer les poursuites (déjà entamées) à l'encontre des auteurs des actes criminels avec la certitude des sanctions à encourir. L'Etat de droit doit être rétabli dans ce lieu pour réduire considérablement le règne de l'impunité puis la criminalité.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRIANIRINA, R., et RAPARISON, E., (2015), *La réforme foncière à Madagascar : une capitalisation d'expérience*, Etude/Document de travail, Gret, CNCR.

AMNESTY INTERNATIONAL. (2013). *Côte d'Ivoire : la loi des vainqueurs. La situation des droits deux ans après la crise post-électorale*, London WC1X 0DW Royaume-Uni, Amnesty International Publications, p. 7.

BABO, A.(2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *ALTERNATIVES SUD*, Vol. 17, p 95.

BROU, K., et CHARBIT, Y. (1994). La politique migratoire de la Côte d'Ivoire. *Revue européenne de migrations internationales*, Vol.10, N°3, pp. 33-59.

CHAUVEAU, J-P. (2000). La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'État Ou: Comment remettre à zéro le compteur de l'histoire. *Politique Africaine*, N°78, spécial Côte d'Ivoire.

GASSIN, R.(2011). *Criminologie*. Paris : Dalloz, 5^{ème} édition.

IBO, J. (2013). Comment concilier les intérêts et les logiques des acteurs pour une gestion sociétale des ressources naturelles du domaine forestier permanent de l'Etat (DFPE) en Côte d'Ivoire ? *Territoires d'Afrique*, N° 5 :Nouvelles politiques foncières, nouveaux acteurs : des rapports fonciers sous tensions.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP. (2003). *Réfugiés et déplacés au Burundi : Désamorcer la bombe foncière*, Nairobi/Bruxelles, ICG Rapport Afrique N°70.

KOFFI, F. (2006). *Le problème du foncier rural dans la zone de confiance : le cas de la sous-préfecture de Guéhiébly*, Duékoué, Rapport de travail à l'attention du Ministre de la Défense de Côte d'Ivoire.

KOUAME, J. (2013). *Conflits fonciers dans le contexte de retour des déplacés de guerre dans le département de Bolequin*, thèse unique de Doctorat : Criminologie. Université Félix Houphouët Boigny Abidjan.

MATHIEU, P. et al. (1998). Enjeux fonciers et violences en Afrique : la prévention des conflits en se servant du cas Nord-Kivu (1940-1994). *Reforme agraire*, N°2, p.33-42.

ONU. (2006). *Onzième rapport périodique du Secrétaire Général sur la mission des Nations Unies au Libéria*, New York, Distr. Générale.

RUSAMIRA, E. (2003). La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu : une réflexion prospective, *Afrique contemporaine*, vol 3, n°207, page 147 à 163.

VIRCOULON, T., LIEGEONS, F.(2010). *Violences en brousse Le "peacebuilding" international face aux conflits fonciers*, Note de l'Ifri, Paris, Ifri Programme Afrique subsaharienne, Site internet : ifri.org.

REVUE AFRICAINE DE CRIMINOLOGIE

N° 21 - Décembre - 2017

ISSN /1819-0650